



SYNDICAT cgt

du Conseil Départemental

11 rue François Chénieux CS 83112

87031 LIMOGES CEDEX 1

Permanence du mardi au vendredi toute la journée

☎ 05 44 00 11 95 – portable 06 18 08 13 93

Email : cgt@haute-vienne.fr BLOG: cgt-cd87.fr

Limoges, le 29 juillet 2020

A Monsieur le Président du Conseil départemental

Objet : Covid-19 et travail par fortes chaleurs

Monsieur le président,

Au département de nombreux agents travaillent dans des environnements marqués par des températures élevées, que ce soit dans les bureaux, à l'atelier départemental (tout particulièrement en chaudronnerie) ou tout simplement en extérieur comme les agents d'entretien du réseau routier. En période de fortes chaleurs ou de canicule, c'est l'ensemble des travailleurs qui est alors concerné.

Si la réglementation ne définit pas le travail à la chaleur, au-delà de 30°C pour une activité sédentaire, et 28°C pour un travail nécessitant une activité physique, la chaleur constitue tout de même un risque sérieux pour la santé des agents.

Les effets de la chaleur sur la santé sont encore plus élevés lorsque se rajoutent certains facteurs de risques (travaux physiques, facteurs individuels ...). Par ailleurs le port du masque ou de la visière représente une contrainte supplémentaire également à prendre en compte.

Un autre facteur vient se rajouter, l'accumulation des journées de fortes chaleurs qui épuise considérablement les agents.

Une température ambiante élevée nécessite une vigilance accrue et implique de trouver des solutions :

- limiter le temps d'exposition des agents au soleil ou prévoir la rotation des tâches lorsque les postes les moins exposés en donnent la possibilité ;
- augmenter la fréquence des pauses et leur durée en concertation avec le service de santé au travail ;
- limiter ou reporter autant que possible le travail physique ;
- dans les endroits clos, mettre des ventilateurs pour provoquer une circulation de l'air ou actionner la climatisation, l'utilisation de ces deux solutions nécessite de prendre des précautions sans quoi elle représente un risque lié au Covid-19 ;
- ouvrir les fenêtres pendant les heures les plus fraîches du matin.

Ces préconisations sont complexes à mettre en œuvre, alors que l'aménagement des horaires de travail, afin de bénéficier des heures les moins chaudes de la journée est beaucoup plus simple à mettre en application.

En conséquence de quoi, nous demandons que le niveau de température de déclenchement des horaires décalés, soit le seuil de température préconisé par l'INRS, soit 28°C pour le travail nécessitant des efforts physiques et 30°C pour des activités sédentaires car c'est à partir de ces températures que la chaleur

constitue un risque sérieux pour la santé. Aujourd'hui, ce n'ai malheureusement pas le cas, il faut attendre l'annonce de températures caniculaires pour que votre administration enclenche les horaires décalés.

Nous souhaitons à nouveau aborder avec vous le sujet des gestes barrières, en l'occurrence le port du masque. Il suffit d'observer les agents du Département pour se rendre compte que les masques tissus ne sont pratiquement plus portés. Le déconfinement date du début du mois de mai et les masques tissus distribués à ce moment-là sont aujourd'hui périmés.

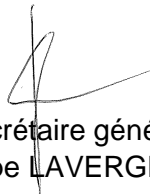
Le respect des consignes et de la pratique des gestes barrières est plus que nécessaire pour éviter un rebond épidémique. La protection des uns et des autres contre le coronavirus est l'affaire de tous, mais aussi la vôtre. C'est à vous Monsieur le Président d'organiser l'approvisionnement constant des moyens de protection des agents.

S'agissant des masques de protection, aujourd'hui, pour l'essentiel, c'est l'agent qui se les finance. Pour anticiper un argument qui nous est souvent opposé, nous tenons à vous rappeler que la visière n'est pas une alternative au port du masque, c'est un moyen supplémentaire qui vient en complément du masque.

Le syndicat CGT attend que vous preniez en charge la sécurité sanitaire des agents du Département de façon optimale en termes de moyen et de coût.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations

Pour le Syndicat CGT du Conseil Départemental



Le secrétaire général
Philippe LAVERGNE